

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :	
en exercice	15
présents	9
représentés	3
votants	12
exprimés	12
oui	3
non	9

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente et un mai à vingt heures,

le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC-les-EGLISES
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. MAITRE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2023

PRESENTS : MM. MAITRE, MAUDUIT, Mme GRANDSAGNE,
M. ROC, Mme RIFFAUD, M. VAN LIENDEN, Mmes BARRETT,
SACRE et M. GAUTIER.

POUVOIRS :

- de M. SCHWECHLER
à M. MAITRE
- de M. LEGAUT
à Mme GRANDSAGNE
- de Mme GENIN
à Mme BARRETT

ABSENTS : MM. LEGAUT, BAYLE, DELAGE, CAUZZI,
Mme GENIN et M. SCHWECHLER.

M. MAUDUIT a été élu secrétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal par 3 voix pour et 9
voix contre donne un avis défavorable à la demande en vue de
l'exploitation d'un parc éolien de trois aérogénérateurs et d'un poste de
livraison électrique, situé sur le territoire de la commune de Chaillac.

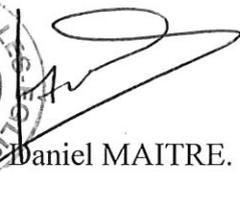
OBJET :

**Avis demande autorisation
environnementale déposée
par la Société
« Eoliennes
de Chaillac »**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, en Mairie le 06 juin 2023.


Le Maire,
Daniel MAITRE.

Transmis à la Sous-Préfecture de Bellac le 07 juin 2023
Publié le 07 juin 2023
Le Maire,


Daniel MAITRE.